

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance.....

Adresse :

Téléphone de l'enfant :

Téléphone du représentant légal :

Email :

Etablissement scolaire fréquenté :

Classe :

Disponibilité du 19 au 21 octobre 2026

	Lundi 19	Mardi 20	Mercredi 21
Matin ** de 9h à 12h			

Cochez les cases ou vous êtes disponible.

*** horaires susceptibles d'être modifiés*

Pièces à joindre :

Photocopie d'une pièce d'identité *(si première inscription de l'année)*

Relevé d'identité bancaire (RIB) **au nom du jeune inscrit**

Attestation d'assurance responsabilité civile *(si première inscription de l'année)*

Contrat de participation *(obligatoire)*

Autorisation parentale *(obligatoire)*

Fait à Neulliac, le/...../.....

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

LE DOSSIER COMPLET EST A DEPOSER A LA MAIRIE

Avant le vendredi 9 octobre 2026

➤ **avec l'autorisation parentale, le contrat de participation
et l'attestation d'assurance**

A remplir impérativement par les parents (ou le tuteur légal), en cas d'absence de cette autorisation, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur* :

Adresse :

Téléphone :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune de NEULLIAC ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La Commune de NEULLIAC s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres.
- **Autorise la commune de Neulliac à verser le montant de l'indemnité pour la participation au dispositif « argent de poche » sur le compte bancaire du mineur.**

Autorise mon enfant :

Prénom :

NOM :

Domicilié(e) :

à participer à l'opération « argent de poche ».

Dans le cadre des chantiers « argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorise les prises de vue de mon enfant

Refuse les prises de vue de mon enfant

Fait à Neulliac, le

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

CONTRAT DE PARTICIPATION

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de la pause.

Concernant la réalisation des chantiers

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.

Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables ainsi que baladeurs, MP3...est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants au chantier.

Sanctions appliquées par le non-respect des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif argent de poche
- Non indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle le comportement n'a pas été jugé satisfaisant.

Indemnisation de la mission

Toute réalisation, satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Celle-ci est de 15 € par demi-journée de 3 heures.

A Neulliac, le

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom et prénom :

Demeurant à :

Agissant en qualité de représentant légal de :

Nom et prénom de l'enfant :

Né(e) le :

à :

Atteste sur l'honneur que la somme versée par la commune de Neulliac (56300) dans le cadre de l'opération « **Argent de poche** » sera créditée sur mon compte bancaire, mon enfant ne disposant pas de compte bancaire à son nom.

Je certifie que cette somme lui sera intégralement remise et qu'elle lui est exclusivement destinée en contrepartie de sa participation à l'opération « Argent de poche ».

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à :

Le : / /

Signature du représentant légal
(Signature précédée de la mention manuscrite :

« **Lu et approuvé, bon pour attestation sur l'honneur** »)